Pélinfo

Le bulletin semestriel de la ville de Pélissanne

Juillet 2007

Raid au clair de lune

PELISSANNE

Pélissanne, ville qui bouge!

numéro 16

sommaire

aménagement

sécurité

environnement

sport

culture

zoom sur

jeunesse

vie associative

la ville en images

pratique

vos élus

agenda

Edito ..... page 3

Nouvelles arènes, nouvelle entrée de ville ..... page 4
Le chantier des Raplaous avance ..... page 5
Au vert ..... page 5
Mécanique ..... page 5
Réfection de voiries ..... page 6
Feux tricolores ..... page 6
Ecoles en travaux ..... page 6
Plan de Clavel ..... page 6

Aide à la sécurité civile ..... page 7
Sur la route ..... page 7
Travailler en toute sécurité ..... page 7
Histoires d'horodateurs ..... page 7

Sensibiliser les jeunes ..... page 8
Débroussailler ..... page 8
Promenons-nous dans les bois… en toute sécurité ..... page 8
Brèves ..... page 8

Sportez-vous bien ..... page 9
Un raid éclatant ..... page 9
La mairie en course ..... page 9
Challenge des collines ..... page 9

Vive les mariés ! ..... page 10
A la bibliothèque ..... page 11
Nouveauté à l'office ..... page 11

Tous en musique ..... page 12
Echappée belle ..... page 12
Un nouvel agent ..... page 12
Art abstrait ..... page 12
Cent ans ..... page 13
Attention à la chaleur estivale ..... page 13
Place aux jeunes ..... page 13
Emploi : offres et demandes ..... page 13
Forains ..... page 13
La mairie sur le net ..... page 13
Autour des élections ..... page 14
Informer pour ne pas verbaliser ..... page 14

Dans votre centre de loisirs ..... page 15
Rentrée scolaire 2007/2008 ..... page 15
Dictionnaires ..... page 15
Transport ..... page 15

L'olivier au rythme des saisons ..... page 16
Musique et Culture ..... page 16
Un peu de provençal ..... page 16
Médaillés du 8 mai ..... page 17
Bilan positif pour le corso ..... page 17
Redynamiser le Souvenir Français ..... page 17
A la recherche de tableaux ..... page 17
40 ans ..... page 18
C'est le pied ..... page 18
Services aux personnes ..... page 18
Au rythme des claquettes ..... page 18
Donner son sang ..... page 18
Course gagnante ..... page 19
En flèche ..... page 19
Chasse et nature ..... page 19
Une association en forme ..... page 19
Minimômes ..... page 19
Foulées ..... page 19

La ville en images ..... pages 20 et 21

Tout savoir sur le permis de construire ..... page 22
Brèves pratiques ..... page 22
Etat civil ..... page 23

Parole à l'opposition ..... page 24
Parole au groupe majoritaire ..... page 25
Le Maire répond à vos questions en direct ..... page 25
Agenda ..... pages 26 et 27

Péli-Info, semestriel d'information de la ville de Pélissanne - Date de dépôt légal : 5 février 2007 - **Editeur, directeur de publication et de la rédaction :** Pascal Montécot, maire de Pélissanne - **Rédaction :** Betty Boutigny, responsable Communication / Tél. : 04 90 55 11 52 / Email : communication@ville-pelissanne.fr **Maquette / Régie publicitaire :** Régie Commedia 04 90 47 39 66 - **Impression :** Delta Color ZAC Km Delta, 140 rue E. Lenoir, 30900 Nîmes - **Distribution :** Provence Diffusion Dehorter - **Tirage :** 4 000 exemplaires

Edito

Pélissannaises, Pélissannais,

Dans ce Péli-Info de l'été, vous découvrirez toutes les actions principales de la municipalité depuis le début de l'année, auxquelles les élus et les employés communaux contribuent largement.

Ces actions sont images de progrès et, à travers ces pages, vous pourrez noter la continuité des chantiers comme celui des arènes qui réhabilite notre entrée de ville et celui de l'avenue des Raplaous qui permettra d'améliorer encore un peu plus votre qualité de vie.

Nous avons su, depuis des années, gérer avec une extrême rigueur notre budget communal, tout en assurant l'ensemble des services que chacun est en droit d'attendre. Pour preuve en 2006, nous avons dégagé un excédent important qui va nous permettre de continuer nos investissements pour l'intérêt de tous.

Pélissanne "ville qui bouge" se vérifie un peu plus chaque jour. Un des moments forts de ce début d'année 2007 restera le jumelage de notre commune avec Miliès, ville grecque, et plus récemment, l'organisation du raid "Au clair de lune" par les services municipaux, les bénévoles des associations sportives et en collaboration avec le Centre Leclerc de Salon.

Lors des différentes manifestations, où vous êtes d'ailleurs de plus en plus nombreux, l'ambiance est d'une excellente qualité de sérénité et l'amitié est chaleureuse et conviviale.

Peut-être aurons-nous l'occasion de nous rencontrer lors des nombreuses festivités de l'été, mais en attendant, il me reste à vous souhaiter, chers Pélissannaises et Pélissannais, de très bonnes vacances, un repos bien mérité et rendez-vous à la rentrée de septembre.

Bien à vous

Le Maire de Pélissanne
Vice-Président d'Agglopole Provence

Lors de la commémoration de l'armistice le 8 mai 2007

aménagement

Nouvelles arènes, nouvelle entrée de ville

Depuis fin mai, les arènes ne sont plus en chantier : la 1ère tranche des travaux est achevée. L'entrée de ville arbore désormais un nouveau visage, celui d'une commune accueillante et dynamique.

Les arènes de Pélissanne se modernisent peu à peu. Au Sud, elles arborent désormais une nouvelle entrée, des arcades modernes, des tribunes en béton préfabriqué, des grilles de ferronnerie… Les courses taurines ont pu reprendre dès le 12 mai alors que le chantier n'était pas totalement terminé mais néanmoins sécurisé. Ainsi, le calendrier taurin a été peu perturbé. Dorénavant, les spectateurs sont accueillis dans de meilleures conditions.

La 2ème tranche de travaux débutera en 2008 comme convenu : cette fois-ci, la partie Nord des tribunes sera rénovée pour une durée de trois mois environ.
Dès lors, la municipalité engage une réflexion sur le devenir de la partie inférieure des gradins qui pourrait évoluer en un lieu d'accueil ou de stockage de matériel pour les services techniques.

A suivre…

Les agents des services techniques ont apporté un soutien technique, notamment au cours des finitions

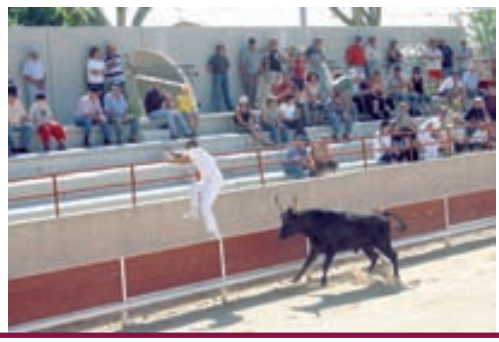

Le chantier des Raplaous avance

Les travaux d'aménagement de l'avenue des Raplaous ont débuté en avril dernier et se termineront à la rentrée. Cette longue avenue retrouvera enfin une nouvelle jeunesse.

Les péripéties du début de chantier sont maintenant oubliées : les entreprises, les services techniques et la DDE ont fait preuve d'un professionnalisme certain. Leur bonne coordination a permis de trouver des solutions rapides aux problèmes de réseaux rencontrés. Tout a été orchestré pour minimiser les nuisances auprès des riverains, notamment la mise en place d'une bande de roulement circulable.
Les travaux continuent donc et permettront bientôt à cette avenue d'être sécurisée et plus fonctionnelle.

Au vert

Les agents municipaux du service des espaces verts embellissent et entretiennent au quotidien les aménagements paysagers de la commune. Récemment, plusieurs travaux ont été finalisés pour améliorer le cadre de vie des Pélissannais.

Au rond-point des Vigneroles, des oliviers ont été plantés sur une surface engazonnée d'environ 500 m². Et deux réseaux supplémentaires d'arrosage ont été créés. Du côté de la stèle des anciens combattants, les fleurs sont désormais irriguées grâce à un arrosage automatique. Un espace vert devrait également orner le tour de la stèle. Derrière les arènes, le mur de la vierge deviendra une véritable jardinière fleurie. Quant au parc Maureau, il a été agrémenté d'une zone de 20 arbustes.

Mécanique

Depuis le 1er février, le centre technique municipal est équipé d'un atelier mécanique qui permet d'entretenir et de réparer les véhicules de la mairie.
Et depuis le 25 mai dernier, un pont de levage, équipement indispensable, a été installé pour avoir une meilleure accessibilité aux pièces mécaniques des véhicules.
Ce nouvel outil de travail améliore le suivi du parc des véhicules municipaux et participe à la diminution des coûts des petites maintenances.

aménagement

Réfection de voiries

Feux tricolores

Dans le cadre d'un programme pluriannuel de remise aux normes de la signalisation lumineuse, la municipalité a engagé la rénovation de 2 carrefours depuis le mois de juin 2007.

Le carrefour de la route de Lambesc / chemin des Miroirs et celui de la rue de la Petite Brûlière / rue Fontainebleau / rue Foch sont en effet actuellement réaménagés.
Pour l'essentiel, il est prévu de rénover l'armoire feux, de remplacer le matériel de signalisation et d'effectuer des travaux de génie civil (marquage au sol…).
Ces travaux permettront d'améliorer la sécurité et la fluidité de ces carrefours devenus aujourd'hui sous-équipés au regard du trafic de plus en plus dense.

Ecoles en travaux

Régulièrement, les écoles de la commune et la crèche bénéficient de travaux de rénovation. Cette année, plusieurs aménagements seront engagés :

réfection de peinture - réfection de toilettes - changement des luminaires - création de cloison séparative - reprise de faux plafond - changement de grillage et portail d'entrée - aménagement de sol souple pour les jeux extérieurs - mise en place de volets roulants aux écoles Roux de Brignoles et Vincent Garcin…

Le nouveau sol souple de l'école Roux de Brignoles

Plan de Clavel

En fin d'année, la municipalité entreprendra le réaménagement de l'artère principale du quartier résidentiel de Plan de Clavel.
L'extrémité Nord du chemin du Plan de Clavel sera ainsi rénovée : réhabilitation de la chaussée, création d'un cheminement piétons et d'emplacements de stationnement, réhabilitation de l'éclairage public, renforcement du réseau pluvial…

Dans le cadre des travaux de proximité 2007, la municipalité sollicite l'aide financière du conseil général pour plusieurs projets d'aménagement de voirie afin de rénover les chaussées endommagées de la commune et de réaménager les zones piétonnes.

Voies urbaines et trottoirs

Les trottoirs du centre doivent être aménagés. La plupart d'entre eux ne possèdent pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi, une demi-dizaine d'accès sera créée au droit des passages piétons.

Chemin d'Aix

En périphérie du centre ancien, les déformations de chaussée seront également éliminées, notamment dans le lotissement communal du chemin d'Aix. Les racines des micocouliers détériorent la bande de roulement et la bande de stationnement qui doivent donc être reprises.

Parc Maurel

Le busage du fossé d'écoulement du parc Maurel, qui réceptionne les eaux de pluie et les eaux du canal des Arrosants de Craponne, est devenu indispensable. En effet, lors des épisodes de précipitations importantes, le groupe scolaire Frédéric Mistral subit en permanence des inondations liées au manque d'écoulement des eaux circulant dans ce fossé. Le busage permettra ainsi de canaliser ces eaux et de diminuer leur montée dans la chaufferie de l'école.

Rues Joffre et Foch et Puits Laboou

Dans le cadre du programme annuel de travaux de voirie, les bandes de roulement des rues Joffre, Foch, et Puits Laboou seront reprises entièrement. Si les riverains le souhaitent, des potelets seront également installés sur la totalité de la rue Foch afin de sécuriser les voies piétonnes et supprimer le stationnement non réglementaire. Cette rue est située dans la droite ligne de la place Pisavis rénovée récemment, ce qui permettra d'harmoniser l'aspect visuel de ces rues du centre ancien.

Rue du Pigeonnier

La chaussée de la rue du Pigeonnier sera reprise entièrement. Mais auparavant, pour faire suite à la demande des riverains, un réseau de gaz enterré doit être créé.

Ancienne voie Aurélienne

Lors du conseil municipal du 25 juin, la municipalité a décidé de rénover l'ancienne voie Aurélienne, qui appartient à Pélissanne et Lançon-Provence. Une convention sera signée entre les deux communes afin que chacune prenne en charge la réfection des quelque 1700 mètres de la bande de roulement.

Un peu d'histoire…

Qu'est-ce que la voie aurélienne ?

C'est une voie de communication antique, encore visible aujourd'hui, qui reliait Rome à l'Espagne au 1er siècle de notre ère. Située au niveau de la RD 17, elle fut construite sur ordre de l'Empereur Aurélien qui régna au 3ème siècle après J.C. Elle permettait le commerce entre les grandes métropoles romaines situées dans les provinces bordant la Méditerranée.
Les réseaux de voies, qui sont avant tout des axes militaires, sont tracés sur d'anciennes drailles ou chemins gaulois existants remaniés, ou ont été créés de toutes pièces dans le souci d'un tracé rectiligne, le plus court possible. De plus, la voie aurélienne avait une largeur minimale de 15 à 17 pieds pour faciliter le croisement des convois de chariots, ou leur dépassement. Son revêtement était de type Via Glarea Strata (route revêtue d'un mélange de sable et de gravier concassé ou de galets soigneusement compactés) ou Via Silice Strata (route pavée de dalles en pierre).
Ces voies romaines servaient de base aux limites administratives des communes du Moyen-Âge.

Aide à la sécurité civile

Lors du conseil municipal du 26 mars dernier, la municipalité a décidé de créer une réserve communale de sécurité civile. Cette nouvelle instance a pour mission d'apporter un soutien et une assistance à la population dans les situations de crise mais aussi dans le cadre d'actions de préparation et d'information.

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile rappelle que, si l'Etat est le garant de celle-ci au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux villes de créer une réserve communale de sécurité civile, fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire.

Elle a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De même, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Cette réserve communale est chargée d'apporter son concours au maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Quelques exemples

La réserve pourrait participer à l'actualisation du plan communal de sauvegarde ou aux actions de prévention des risques menées par la commune. Elle pourrait également prendre en charge l'assistance matérielle aux personnes sinistrées en cas de catastrophes et les aider dans leurs démarches administratives.

En matière de sécurité, la commune a d'ores et déjà mis en place une commission communale, composée d'élus, de techniciens et de bénévoles. Ainsi, deux documents d'information et de prévention des risques majeurs ont été créés : le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), distribué à chaque foyer pélissannais et disponible dans le hall de la mairie, et le Plan communal de sauvegarde (PCS), consultable en mairie.

Histoires d'horodateurs

Après avoir été incendiés, les horodateurs de la commune ont été remplacés le 11 juin dernier. Un expert a constaté les nombreux dommages occasionnés et une procédure judiciaire a été lancée pour rechercher les auteurs. Ensuite, et conformément aux demandes incessantes des administrés et des commerçants, de nouveaux horodateurs ont été installés. Ces derniers, dont la mise en place avait été auparavant contestée, font aujourd'hui la satisfaction de nombreuses personnes.

Mode d'emploi

Dans le centre-ville, les automobilistes peuvent se garer dans trois zones d'emplacement situées places Pisavis et Cabardel, et rue Carnot.

Les horodateurs y sont utilisables tous les jours, de 9h à 12h et de 14h à 19h, sauf les dimanches et jours fériés.

Il suffit de taper les chiffres de sa plaque d'immatriculation. Ensuite, si vous souhaitez stationner davantage qu'une demi-heure, mettez des pièces de monnaie pour le temps désiré.

Chaque jour, les automobilistes bénéficient de 30 minutes gratuites.

sécurité

Travailler en toute sécurité

Chaque employeur a le devoir de veiller à la sécurité des agents sur leur poste de travail. Dans ce cadre, la municipalité met un point d'honneur à ce que les agents respectent les consignes de sécurité sur leur lieu de travail. La réglementation mise en place permet de limiter les risques pour les agents et les tiers, et donc de limiter les absences au travail.

En matière de prévention et de sécurité, la direction des services techniques mène une politique continue de prévention des accidents de travail. Ainsi, après avoir informé les agents des risques encourus pour eux-mêmes et les administrés, il leur a été demandé de porter des équipements de protection individuelle, comme les chasubles. Les Certificats d'aptitude à la conduite d'engins spéciaux (CACES) sont aussi régulièrement contrôlés.

Sur la route

La sécurité routière est l'affaire de tous, notamment des plus jeunes. Des gendarmes, mandatés par l'association de Prévention Routière, sont partis à la rencontre des élèves de cours moyens à travers la France entière. Pélissanne a également fait profiter ses jeunes habitants de cette expérience : durant une semaine, les écoliers ont appris les règles de base et les enjeux de la prévention routière avant de passer des tests théoriques et pratiques. Puis, le 10 mai, les jeunes champions de la sécurité routière ont été récompensés par la mairie représentée par le conseiller municipal délégué à la prévention routière. Bravo à tous les participants qui pourront partager leur savoir avec leurs aînés…

Promenons-nous dans les bois... en toute sécurité

Le Comité départemental du tourisme (CDT), le conseil général et la Préfecture s'associent aux gestionnaires des sites concernés pour informer le grand public sur l'accessibilité des espaces naturels protégés, entre le 1er juillet et le 8 septembre 2007.

Une réglementation assouplie

Afin de promouvoir le département et ses richesses naturelles tout en protégeant l'environnement, des mesures communes ont été mises en place pour lutter de façon efficace contre la prévention des feux. La réglementation change : pas de fermeture systématique l'été mais une vigilance étalée sur l'année. Un niveau de danger "feu de forêt" est déterminé par des critères météorologiques, en fonction de la période. Ces niveaux peuvent autoriser l'accès aux massifs toute la journée, ou entre 6h et 11h ou l'interdire entièrement. C'est donc toute l'année que l'accès aux massifs forestiers est réglementé. Si ce décret est plus étendu dans le temps, il est aussi plus souple en permettant l'accès l'été si les conditions le permettent.

Comment s'informer ?

Grâce au numéro 0811 20 13 13, tous les promeneurs peuvent se tenir informés de la situation en cours. Chacun devrait adopter ce réflexe d'appel avant toute sortie dans les espaces naturels du département durant la saison estivale.
Autre réflexe : le site Internet de la Préfecture qui mentionne également toutes ces informations. Un nouveau service est mis en place avec l'envoi d'un mail pour informer sur les conditions d'accès aux espaces naturels au jour le jour.

Renseignements : 0 811 20 13 13

Déchèterie

Avant votre 1ère visite, vous devrez retirer une carte d'accès à l'accueil de la mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Vous pourrez alors déposer gratuitement vos déchets verts, cartons, ferrailles, bois, déchets électriques et électroniques, huiles, batteries et piles, gravats, et déchets toxiques.
Horaires d'ouverture de la déchèterie : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Sensibiliser les jeunes

Dans le cadre de ses missions de prévention, le Comité communal des feux et forêt (CCFF) de Pélissanne a organisé, en partenariat avec la fédération de chasse, une opération de sensibilisation des écoles sur l'olivier et son environnement. Elle s'est finalisée le 6 avril dernier par une exposition originale.

Dans la suite logique de leurs actions bénévoles auprès de la commune de Pélissanne, le CCFF et la fédération de chasse locale ont mis en place une journée d'information auprès des écoles primaires de la ville. Après avoir été sensibilisés sur le thème de l'olivier et de son environnement, les élèves ont présenté un dessin ou une lettre illustrant leur idée de la protection de la nature. Les œuvres ont été ensuite classées et les artistes en herbe récompensés, le 6 avril 2007, par un jury composé du maire, de l'adjoint délégué à la sécurité, du responsable de la caserne des pompiers, des directeurs des écoles, de membres du CCFF et de la fédération de chasse. Le CCFF utilisera les dessins pour présenter un calendrier pour l'année 2008. Le CCFF remercie particulièrement M. Bicheron et Mlle Brugnetti de l'école Yvette besson ainsi que M. Samson de l'école des Enjouvènes qui ont su intéresser les enfants sur ce sujet d'actualité qu'est l'environnement.

Lauréats du concours :

- Ecole Yvette Besson (CM2 A et B) : Abid Mehdi - Hugo Glaros - Clémence Payeur - Laurine Signorte - maxime Roma - Madelin Mesnard - Youna Fay - Stessi Bion - Anaïs Bourgeois - Ophélie Guyard
- Ecole des Enjouvènes : Morgane et Florent

Les missions du CCFF

Le Comité communal des feux de forêts (CCFF) est une association d'information et de prévention des risques d'incendies de forêts sur la commune de Pélissanne. Composée de bénévoles, elle est au service de la protection des habitants et des biens.
Sous la responsabilité de Jean PIERRE, le CCFF mène notamment des actions de sensibilisation auprès des habitants sur la nécessité du débroussaillement : envoi de courriers, organisation de réunions publiques, actions d'information dans les écoles… Il recense également les lieux susceptibles d'être débroussaillés et assure la surveillance des massifs boisés pendant la période estivale.
Pour devenir bénévole, n'hésitez pas à joindre le CCFF au 06 83 84 28 78.

Débroussailler

- C'est la destruction de la végétation herbacée et ligneuse au ras du sol, l'élagage des arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de deux mètres, l'enlèvement des arbres morts, l'élimination des troncs, branches et broussailles par broyage, évacuation ou brûlage dans le strict respect des règles relatives à l'emploi du feu…
- C'est une attitude civique et responsable.
- C'est un acte essentiel qui ralentit la propagation d'un incendie et protège les habitations.
- C'est une obligation pour les propriétaires qui risque d'encourir une mise en demeure voire une exécution d'office des travaux par la commune à leurs frais.

En zone urbaine, tous les terrains, construits ou non, doivent être débroussaillés. En zone rurale, seuls les abords des constructions et voies de circulation privées doivent l'être.

Les agents des services techniques de la ville débroussaillent régulièrement les espaces publics de la commune comme certains exécutoires pluviaux ou les abords de la déchetterie récemment. Les policiers municipaux participent eux aussi à la mission de prévention du débroussaillement, aux côtés des bénévoles du CCFF, en informant les Pélissannais qui habitent en zone à risque d'incendie.

Sportez-vous bien

L'activité sportive de la commune est riche et diversifiée grâce au vaste tissu associatif mais également au service municipal des sports. Rattaché à la direction des services techniques de la ville, ce service a pour mission d'encourager la pratique sportive locale. Les 9 agents qui le composent jouent ainsi un rôle de coordination, de gestion et d'animation.

Coordonnateur sportif

Sous la responsabilité de Jacky Boisseau, le service des sports est l'interlocuteur privilégié des clubs et associations sportives. Il les accompagne en effet dans leurs actions en tenant un rôle de conseil, d'aide et de planification, et en assurant un lien entre eux et la mairie.
Il travaille également en étroite collaboration avec le comité des sports : organisation de la journée des associations "Pélissanne Boulègue", validation des propositions de subventions aux associations…

Gestionnaire des équipements

Au niveau de la gestion des équipements sportifs, le service attribue les créneaux horaires aux différents utilisateurs. Il entretient également l'ensemble des équipements sportifs communaux : gymnase Paul Tacher, piste d'athlétisme, arènes, skate parc, boulodrome, terrain de tennis, deux stades, tir à l'arc, paint-ball, 1000 club… Il s'agit alors de travaux d'espaces verts, plomberie, maçonnerie, traçage de terrains, nettoyage…

Pédagogue avec les jeunes

Tout au long de l'année, un éducateur sportif intervient dans l'ensemble des classes primaires, publiques et privées, durant le temps scolaire. Il accompagne ainsi les élèves dans leur apprentissage sportif en les initiant à des activités de

sport collectif, de course d'orientation, de VTT et de rollers, selon les directives de l'inspection académique. Et, pendant les vacances scolaires, il encadre des stages sportifs, sur la commune ou à l'extérieur, de manière individuelle ou en accompagnement des animateurs du service Education et Jeunesse. Cet été, il accompagnera, par exemple, des jeunes en Ardèche pour un stage de canoë et d'escalade.

Service municipal des sports
Mairie annexe des Enjouvènes,
avenue du Général de Gaulle
Tel : 04 90 55 43 69
Email : sport@ville-pelissanne.fr

Un raid éclatant

Le Raid au Clair de Lune du 26 mai dernier a été une belle réussite, sur le plan sportif comme sur le plan festif. Un grand merci à l'ensemble des bénévoles, issus essentiellement des associations sportives de la ville et de Salon, aux employés municipaux qui ont assuré la logistique de la manifestation, et aux établissements Leclerc. Merci également aux comités des feux et forêts de Pélissanne, La Barben et Aurons qui ont participé à la sécurisation du parcours.
Les nombreux spectateurs, venus encourager les sportifs, ont apprécié le nouveau parcours avec ses 2 boucles qui permettait de voir par deux fois les coureurs dans le centre-ville de Pélissanne : une expérience à renouveler.

Le raid en quelques chiffres :

1 080 concurrents - 1 200 personnes à la pasta party - 250 bénévoles - 45km de parcours - 4 communes traversées (Aurons, La Barben, Vernègues et Pélissanne)

sport

La mairie en course

Plusieurs employées de la commune et une élue, passionnées de course à pied, ont participé au marathon de Paris le 15 avril dernier : Corinne Séry déléguée à la culture, Juliette Lucas du service du personnel, Marylène Rolando du service éducation et jeunesse, Corinne Roussel de l'école Jeanne d'Arc. Et le 26 mai, ces deux dernières, ainsi que Frédéric Maurel et Fabien Peralta des services techniques ont également couru au Raid au Clair de Lune. Bravo à tous !

Challenge des collines

Le 5 juin dernier, le foyer de la Route du Sel a organisé son traditionnel Challenge des Collines. Cette course pédestre a été l'occasion pour les participants et les éducateurs de partager un moment sportif et convivial.

Le Challenge des Collines est aujourd'hui reconnu dans le milieu associatif départemental de soutien aux handicapés mentaux. Créée en 1997 par une éducatrice, cette manifestation sportive a regroupé, cette année, dix structures des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse. Elle a rassemblé ainsi environ 170 concurrents dans les pinèdes et les vignes du quartier Bonsour de Pélissanne. L'ensemble des participants a terminé les 3.4 kilomètres de parcours, minutieusement contrôlé et sécurisé par le personnel des foyers et les pompiers de la ville.
Lors de la remise de récompenses aux participants avec Mme Chanet, chef de service du foyer, M. Pointet, président de l'association, s'est félicité du soutien de la commune depuis 1994, date de la création du foyer. Cet engagement se confirme de nouveau par l'autorisation de construction de trois nouveaux bâtiments destinés à améliorer la qualité de vie des trente résidents du foyer.

Vive les mariés !

Le 31 mars dernier s'est déroulé la cérémonie de jumelage entre Pélissanne et Miliès, village grec du Mont Pélion, région de Thessalie. Cette cérémonie officialise les liens entre les deux communes et symbolise leur rapprochement.

Une délégation grecque, emmenée par Ioanna Tsimoura, déléguée au jumelage et représentante du Maire de Miliès Apostolos Arethas, a été accueillie durant toute une semaine à Pélissanne. Un agenda chargé l'attendait. Les visites ont enchanté les Grecs, ravis de l'accueil et de la beauté des sites visités.

Ensuite, le 31 mars, le mariage officiel a été célébré. Sur les marches de l'hôtel de ville, les élus ont accueilli la délégation grecque. Le serment du jumelage a été prononcé dans la salle des mariages, accompagné par les deux hymnes nationaux, et l'échange des cadeaux, en présence de nombreuses personnes. Cette cérémonie a marqué par son émotion et sa solennité. Le mariage entre les deux communes a été symbolisé par les couronnes de fleurs et le saut des mariés, préparé soigneusement par Lou Pélican.

Après le mariage et les cadeaux, place à l'inauguration de la plaque de jumelage, située à l'entrée de la ville, sous une pluie persistante qui confirme le dicton "mariage pluvieux, mariage heureux".

La suite des festivités s'est déroulée à la salle Malacrida avec l'intronisation de Ionna Tsimoura par la confrérie des Oliviers. La cérémonie a été clôturée par un repas provençal au rythme des musiques grecques et provençales. La délégation grecque a quitté Pélissanne le lendemain du Corso Fleuri, émerveillée par la beauté de ses couleurs et son originalité, en gardant les meilleurs souvenirs de notre ville.

L'association de jumelage, présidée par Dimitri Vontzos, est ravie de cette concrétisation et remercie tous ceux qui ont contribué au succès de cette union :"amitié, fraternité, entraide : ces trois mots doivent être les fondations de notre charte de jumelage. Nous apportons notre contribution à la construction d'une Europe forte, unie et prospère".

A la bibliothèque

Retour sur 2 événements

Dévore-livres - Lors de la 3ème édition des rencontres d'auteurs pour la jeunesse, pas moins de 50 classes ont participé, depuis la maternelle jusqu'au collège. Et grâce au partenariat engagé avec l'inspection académique, 8 classes de Salon ont également accueilli un auteur. Après plusieurs mois de préparation, les enfants ont rencontré un plateau d'invités exceptionnel, avec le soutien de l'auteur pélissannais Pierre Bottero : Stéphane Daniel, Didier Jean et Zad, Sylvaine Jaoui, Jean-Luc Luciani, Hélène Montardre et Pakita. La municipalité remercie ses partenaires : l'hôtel-restaurant de La Touloubre et l'office de tourisme du massif des Costes pour l'organisation du séjour des auteurs à Pélissanne, et la librairie Interlude à Salon pour la bonne tenue de l'après-midi de rencontres où plusieurs centaines de personnes ont partagé des moments complices de dédicaces.

Lire ensemble - Lors de la 2ème semaine intercommunale du livre d'Agglopole Provence, la ville de Pélissanne a accueilli la comédienne Marie-Christine Frézal pour une soirée lecture et la compagnie pélissannaise Jubilo Label Bleu qui a déposé ses valises pour semer des "paroles nomades". Pierre Gueyrard et ses musiciens ont quant à eux assuré une belle ambiance lors de leur concert en plein air, sur des airs de jazz et de musiques d'ailleurs…

Horaires d'été et fermeture annuelle

La bibliothèque met en place des horaires d'été du lundi 2 juillet et au samedi 1er septembre. Elle sera ainsi ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h30, aux heures fraîches. Le réaménagement saisonnier des horaires d'ouverture permettra à l'équipe d'engager un important travail de nettoyage de la base de données, étape préalable à une future mise en ligne du catalogue ainsi qu'à la mise en œuvre de modules interactifs avec le public : consultation de compte, réservation, suggestion d'acquisition…

Horaires d'été du 2 juillet au 1er septembre : du lundi au samedi de 9h à 12h30
Fermeture annuelle : du 6 au 20 août 2007

A la rentrée prochaine…

Vidéothèque - Contrairement à ce qui a été annoncé dans le Péli-Info de mars, le fonds de DVD et de cédéroms sera inauguré le samedi 29 septembre dès 11h. Ce décalage permettra à l'équipe d'investir ses nouveaux locaux administratifs à l'étage afin de donner un espace supplémentaire de 35 m² au rez-de-chaussée pour le secteur Jeunesse. Dès fin septembre, des séances régulières de projection publique seront organisées dans la salle de travail de la bibliothèque qui peut accueillir jusqu'à 20 personnes. Il sera également possible de visionner les films sur place, grâce à des casques audio mis à disposition.

Libre accès au prêt - La bibliothèque sera dotée de tous les supports habituellement proposés en médiathèque : livres, magazines, DVD, CDROMS, CD audio…

Bibliothèque municipale - Tél. : 04 90 55 30 74 - Email : bibliotheque@ville-pelissanne.fr

Nouveauté à l'office

L'Office du tourisme du massif des Costes (OTMC) a tenu son assemblée générale en avril dernier. Au programme : bilan, perspectives et élection d'un nouveau bureau.

Deux grands moments ont marqué l'année écoulée au sein de l'OTMC. Le 5ème anniversaire de l'office, fêté en octobre, a été un temps fort d'échanges et de convivialité où le public a pu découvrir ou redécouvrir le territoire du massif des Costes au cours de randonnées, visites guidées, jeux… Le concours de photographies du printemps a lui aussi connu un succès auprès des jeunes élèves du primaire. Il a d'ailleurs été renouvelé cette année. En 2006, d'autres activités ont été mises en place afin de promouvoir et d'animer le territoire : 15 expositions d'artistes peintres et photographes, exposition itinérante du concours photos dans les 5 communes, marché des Costes, vente de tee-shirts et cartes postales, vente des recharges des cartes d'abonnement Cartreize du conseil général, service de billetterie pour plusieurs manifestations… L'ensemble de ces actions a permis d'augmenter la fréquentation dans le massif des Costes. Pour l'avenir, l'OTMC doit continuer dans cette voie afin de faire vivre et connaître ce territoire si riche et authentique.

Frédérique Edbounda, la nouvelle présidente de l'office de tourisme

Nouveau bureau

Fabien Holveck laisse le poste de présidence à Frédérique Edbounda qui sera notamment assistée aux finances par le même trésorier : Franck Desmarais. Conseillère municipale de la Barben, elle s'est toujours investie dans les actions de l'office en faisant partie du conseil d'administration depuis sa création.

Rejoindre l'office

Si vous souhaitez vous impliquer dans l'activité touristique et économique du massif des Costes, n'hésitez pas à partager vos idées et votre savoir faire. Devenez un véritable partenaire de travail de l'OTMC en adhérant à l'association.

Office de tourisme du massif des Costes
Parc Roux de Brignoles
13 330 Pélissanne - Tel : 04 90 55 15 55
Site Internet : http://www.ot-massifdescostes.com
Email : ot.massif.des.costes@wanadoo.fr
Heures d'ouverture :
du mardi au vendredi 9h-12h30 et 14h-18h / Samedi et dimanche 9h30-12h30

ZOOM SUR

Art abstrait

Le 11 avril dernier, l'atelier de peinture du Foyer Rural a offert une œuvre picturale à la municipalité de Pélissanne. Elle est le fruit d'un travail collectif qui est dorénavant partagé avec le public puisque la toile est exposée de manière permanente à la salle Peller.

A l'initiative d'Alain Ferranti, animateur de l'atelier de peinture, les six participants du stage de printemps du Foyer Rural ont réalisé une œuvre picturale collective, inspirée de la pratique artistique du célèbre peintre catalan Antoni Tapiès, intitulée "amicae", soit les initiales de chaque artiste de l'atelier. Ils ont bénéficié d'un aperçu du travail de cet artiste grâce à l'intervention de Saramaya Pelletey, doctorante à l'Université de

Provence. Durant une brève conférence, elle a en effet présenté les principaux concepts qui caractérisent les œuvres abstraites de ce peintre dont l'influence est importante pour l'histoire de l'art du XX^{ème} siècle. Les stagiaires ont ensuite réalisé, de manière individuelle, des productions abstraites en exprimant des sentiments. Ils ont ainsi expérimenté les possibilités plastiques pour représenter, sans avoir recours à la figuration, des sentiments universels tels que la tristesse et la joie. Puis, chacun s'est exprimé sur une grande toile commune avec un mélange de différentes matières : sable, papier, toile… Cette œuvre abstraite collective se réfère à la volonté d'Antoni Tapiès de placer le spectateur face à une œuvre de grande dimension qui peut être perçue non comme une fenêtre, mais comme un mur : un obstacle auquel on se confronte et qui nous renvoie à une vision intérieure. Ce que l'on projette sur l'œuvre est en nous-même. Cette référence murale est aussi, pour Antoni Tapiès une évocation de la répression fasciste de la guerre d'Espagne, avec les traces sur les murs des fusillés.

Tous en musique

L'école municipale de musique attire chaque année de nombreux adeptes de la musique qui apprécient la qualité de l'enseignement dispensé, la diversité des disciplines proposées, et les animations organisées.

L'école de musique accueille les enfants dès l'age de 5 ans, les adolescents et les adultes, de tous les niveaux et dans différentes disciplines : accordéon, batterie, chant, chorale, clarinette, éveil musical (5-6 ans) flute à bec, flute traversière, formation musicale, guitare, piano, saxophone, violon, et violoncelle depuis cette année.
L'école projette également d'ouvrir une classe de trompette si la demande est suffisante : avis aux amateurs… Les 13 professeurs enseignent ces différentes disciplines aux quelques 130 élèves, dont 12 adultes. Le succès est tel que toutes les disciplines d'instruments font l'objet d'une liste d'attente !

Des événements à ne pas manquer

Des auditions sont programmées chaque année, en décembre et en juin, afin de développer chez les élèves la pratique d'ensemble inter-instruments : ils jouent ensemble et trouvent ainsi une certaine harmonie instrumentale.
L'école organise également les samedis musicaux où les élèves jouent en public, cette fois-ci par classe.

Rapprochement des générations

Chaque année depuis trois ans, des enfants de l'école de musique offrent un mini-récital d'une heure aux personnes âgées de la commune. Cette année, une trentaine d'apprentis musiciens ont joué pour le plus grand plaisir des pensionnaires du clos Saint-Martin qui ont apprécié ce moment unique, au son de Schubert, Mozart, Vivaldi…

Ecole municipale de musique
Avenue Saint-Roch - Tél. : 04 90 55 10 89
Email : ecole.musique@ville-pelissanne.fr
Renseignements lors de la permanence du jeudi de 18h à 20h

Echappée belle

Le 13 avril dernier, l'heure était aux félicitations lors d'une réception organisée en mairie en l'honneur de Robert Ferrato. Cet agent municipal du service Voirie / Véhicules avait su garder son sang froid lors d'un accident de car scolaire.

Le 6 novembre 2006, Robert Ferrato conduisait un car pour mener des élèves de l'école des Enjouvènes en classe de neige. Mais, sur le trajet, un semi-remorque perd une palette d'essieux de 1.7 tonnes. Le chauffeur contourne alors l'obstacle et limite ainsi les dommages : un élève est amené à l'hôpital et le chauffeur subit de multiples fractures aux jambes. Grâce à l'intervention de l'agent des services techniques de la ville de Pélissanne, le pire a pu être évité.

Après l'une de ses opérations, Robert Ferrato a été accueilli en mairie, en présence notamment des élèves du car accidenté, afin d'être félicité pour son acte de courage. Le préfet, Christian Frémont, a ainsi salué sa bravoure et son sens du devoir dans une lettre officielle remise par le maire de Pélissanne. Ce dernier l'a également remercié ainsi que l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour faire face à cette crise : instituteurs, parents, employés municipaux, élus…

Un nouvel agent

Depuis le 2 avril, Diane Marin a pris la responsabilité du service urbanisme au sein de la direction des services techniques. Elle remplace ainsi Bénédicte Cubilier qui assure de nouvelles fonctions dans le Var. Diplômée de l'IUP Environnement, spécialisation environnement et qualité de vie, elle est également titulaire d'un master Action Publique Territorialisée. Bienvenue.

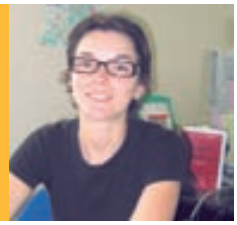

Cent ans

En mai et juin dernier, la municipalité s'est associée à la famille et aux amis de deux Pélissannais pour fêter leur centième anniversaire. Deux réceptions ont ainsi été organisées en l'honneur de Jeanne Chauvet puis d'Alexandre Bourdin, au cours desquelles le maire leur a remis quelques présents.

Jeanne Chauvet

Née le 12 mai 1907 à Marseille, Jeanne Chauvet habite Pélissanne depuis l'âge de 10 ans. Mariée à un facteur de renom sur la commune pendant plus de 30 ans, Aimé Chauvet, elle a travaillé comme factrice à Pélissanne puis aux champs pour aider sa belle-famille. Aujourd'hui, elle est entourée de ses 3 enfants, 12 petits enfants et 14 arrière-petits-enfants.

Alexandre Bourdin

Né le 31 mai 1907 à Moulins dans l'Allier, cet homme est un Pélissannais d'adoption depuis 1986 à l'occasion d'un rapprochement avec son fils unique venu vivre en Provence. Auparavant, il avait fait carrière dans les métiers de l'imprimerie comme linotypiste puis correcteur de presse au Parisien Libéré. Décoré de la Croix de Guerre avec palme, il est aujourd'hui pensionnaire de la maison de retraite du Clos Saint-Martin et est passionné de musique, de peinture et de radiophonie.

Attention à la chaleur estivale

Voici quelques conseils pour affronter les grosses chaleurs qui pourraient se faire sentir cet été…

- Evitez les sorties et les activités aux heures chaudes. Sinon, restez à l'ombre, portez un chapeau et des vêtements légers, et emportez avec vous une bouteille d'eau
- Fermez les volets et rideaux des façades exposées au soleil, tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Ouvrez-les la nuit, en provoquant des courants d'air
- Prenez régulièrement des douches et/ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette
- Buvez le plus possible, même sans soif

Place aux jeunes

Comme chaque été, la mairie de Pélissanne recrute des agents non titulaires dans les différents services municipaux pour combler les besoins saisonniers.

Ces saisonniers apporteront leur aide au niveau du service des repas au centre aéré, des travaux dans les écoles, de la préparation des festivités de l'été, des petits travaux de voirie ou d'entretien des espaces verts…Pour l'été 2007, une commission de recrutement a sélectionné 36 jeunes Pélissannais qui ont été reçus, en juin dernier, afin de leur présenter la mairie et leurs missions respectives.

Les agents saisonniers lors d'une rencontre avant leur prise de poste

Emploi : offres et demandes

Que vous soyez jeune demandeur d'emploi à la recherche d'un contrat ou employeur à la recherche de candidats, n'hésitez pas à contacter le point emploi de Pélissanne où une permanence est assurée tous les jours.

Point Emploi
Tél. : 04 90 55 76 09
Parc Roux de Brignoles, mairie annexe

Forains

Lors de la fête foraine qui s'est tenue à Pélissanne du 31 mars au 9 avril dernier, les forains ont invité le Maire à partager un apéritif convivial. Ce dernier a remis un cadeau à Jean Bonetto, le plus ancien forain sur cette fête en terme d'activité : en effet, depuis 56 ans, il participe aux fêtes foraines de Pélissanne ! Mme Truqui, représentante du syndicat des forains, a également été remerciée pour sa participation au bon déroulement de la fête.

Moment convivial avec les forains le 4 avril dernier

Geste de solidarité
Les forains ont offert des jetons de manèges au centre communal d'action sociale qui les a distribués aux familles Pélissannaises dans le besoin.

La mairie sur le net

Sur le site Internet de la mairie de Pélissanne, retrouvez toutes les informations utiles relatives à la vie de la commune : les services municipaux, les démarches administratives, les conseils municipaux, les rendez-vous festifs, les associations, les entreprises…
Accédez à de nombreux renseignements pratiques concernant par exemple la commande publique, l'enfance et la jeunesse, les seniors, les nouveaux arrivants, l'emploi, le sport, les loisirs…
Sans oublier la possibilité de télécharger des documents ou de s'informer sur l'actualité de la commune.
La municipalité a créé cet espace d'information, dans un souci de délivrer une meilleure information à la population, plus proche et plus facilement accessible.

Alors, n'hésitez plus : cliquez sur **www.ville-pelissanne.fr !**
Bonne navigation !

ZOOM SUR Autour des élections

Informer pour ne pas verbaliser

Lors des nombreuses festivités organisées dans le centre du village, des interdictions de circulation et de stationnement sont prises dans les artères concernées. La police municipale intervient à plusieurs niveaux pour informer les riverains.

Les policiers apposent des informations sur les véhicules

Les agents de la police municipale se chargent de la rédaction et du suivi des arrêtés municipaux, nécessaires au bon déroulement des festivités, avant d'informer les riverains.
Légalement, un simple affichage administratif, type "arrêté municipal" apposé sur les voies de circulation, suffit à l'application de l'interdiction. Mais la police municipale a mis en place une procédure d'information plus large pour prendre en compte les contraintes que peuvent rencontrer les administrés.
Ainsi, trois supports sont utilisés :
- document distribué dans toutes les boîtes aux lettres dans les zones concernées
- tract apposé sur les véhicules dans les zones de stationnements interdits
- affichage et mise en place de panneaux de signalisation sur le site.

Et, toujours pour informer au mieux, ces supports sont distribués ou affichés à plusieurs reprises avant la date concernée, et au minimum deux fois dans la zone intéressée. L'objectif étant de toucher un maximum de riverains afin d'éviter, le jour de la manifestation, des actions contraventionnelles.
Cette méthode d'information originale est un exemple pour plusieurs autres collectivités qui s'en inspirent. Une expérience locale à saluer…

Les jeunes aux urnes

Le 4 avril, se tenait la cérémonie de citoyenneté en salle du conseil de la mairie. Les 160 jeunes électeurs, ayant atteint leur majorité avant les 1ères élections, ont été reçus par le maire qui leur a remis officiellement leur carte d'électeur.

Conformément à l'article R24 - 1 du code électoral et du décret du 8 février 2007, "la carte électorale des personnes, inscrites sur les listes électorales de la commune, qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1er mars de l'année précédente, leur est remise lors d'une cérémonie de citoyenneté".
C'est ainsi que le maire, en présence d'adjoints et d'agents communaux, a remis une carte d'électeur à chacun des 160 jeunes qui ont voté pour la 1ère fois cette année. Il leur a également remis un livret du citoyen qui récapitule les principaux droits et devoirs civiques. Signé de la main du premier magistrat de la ville et du jeune électeur, ce carnet permet de mieux appréhender les valeurs républicaines. Le maire en a profité pour souligner l'importance du geste citoyen qu'est le droit de vote. Cette cérémonie qui célèbre le passage à l'âge citoyen, est un rendez-vous important pour le civisme des jeunes qui sera renouvelé chaque année.

Dans l'ombre

Lors des élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées en mai et juin dernier, de nombreux services municipaux ont contribué au bon déroulement des quatre journées de vote. La tenue des bureaux et la préparation en amont représentent un travail d'une grande importance.

Tout au long de l'année, le service des élections, situé au rez-de-chaussée de la mairie, a géré les nouvelles inscriptions et les radiations sur les listes électorales. Les Pélissannais ont particulièrement fait appel aux agents vers la fin de l'année 2006, notamment le 31 décembre où pas moins de 150 inscriptions ont été enregistrées !
Des réunions ont ensuite ponctué les semaines et les jours précédant les élections présidentielles et législatives. Elles ont permis de faire le point, avec l'ensemble des agents communaux participant aux élections, sur les différentes démarches à effectuer comme la disposition des bureaux de vote, la mise en place des panneaux électoraux, le matériel indispensable et réglementaire…

Saluons tout particulièrement le travail effectué par les secrétaires des 7 bureaux de vote et celui des équipes techniques qui ont transformé les salles municipales en bureaux de vote.

Résultats des élections à Pélissanne (2ème tour)

Elections présidentielles du 6 mai 2007
Inscrits : 7530 - Nuls : 298 - Participation : 85.56 %
Nicolas Sarkozy : 3887 voix soit 63.25 %
Ségolène Royal : 2258 voix soit 36.75 %

Elections législatives du 17 juin 2007
Inscrits : 7539 - Nuls : 712 - Participation : 47,49%
Bernard Reynes : 1457 voix soit 50,80 %
Léon Vachet : 1411 voix soit 49,20 %

Dans votre centre de loisirs

L'équipe d'animation du service Education et jeunesse (SEJ) a concocté un programme de vacances inoubliables pour les enfants inscrits en centres de loisirs cet été. Place à des activités originales et à des mini-camps qui se dérouleront sous des thèmes différents chaque mois.

Pour les 3-6 ans

Du 4 au 27 juillet - Le royaume des enfants

Du 4 au 6 juillet : jeux d'eau - piscine - réalisation de la couronne des dames construction du royaume

Du 6 au 13 juillet : mini-camp à Mallemort (5-6 ans) - grand tournoi du royaume - grand jeu

Du 23 au 27 juillet : stage de danse royale - piscine - jeux d'eau - création de la scène de cavalerie - jeu de la guilde des rôdeurs

Du 16 au 20 juillet : grand jeu - jeux d'eau - piscine - mini-camp à Mallemort (5-6 ans)

Du 30 juillet au 28 août - Les super-héros

Du 30 juillet au 3 août : piscine - jeux d'eau - grands jeux - entraînement des super-héros

Du 6 août au 10 août : mini camp à Mallemort - nuit des étoiles au moulin Jean Bertrand le 10 à 21h30 - piscine - jeux d'eau - construction de machines extraordinaires

Du 13 au 17 août : entraînement des super-héros - grands jeux - création de costumes et accessoires - piscine - jeux d'eau

Du 20 au 24 août : mini-camp à Mallemort - préparation du spectacle - grand spectacle d'enfants à la salle Malacrida à 17h le vendredi 24

Pour les 6-10 ans

Du 4 au 27 juillet - La vie de château

Du 4 au 6 juillet : retrouver le pigeon voyageur porteur d'un message important - journée piscine

Du 9 au 13 juillet : journée piscine - grand jeu - vélo - piscine - mini-camp à Mallemort

Du 23 au 27 juillet : stage de danse royale - piscine - spectacle d'enfants aux arènes à Pelissanne le vendredi à 17h30 - reconstitution d'un parchemin

Du 16 au 20 juillet : mini-camp à Mallemort - rechercher le trésor du roi Dagobert - piscine

Du 30 juillet au 28 août - La revanche de Mr H

Du 30 juillet au 3 août : pièges en eaux claires - piscine - grand jeu

Du 6 au 10 août : mini-camp à Mallemort - nuit des supers étoiles le 10 au moulin Jean Bertrand

Du 13 au 17 août : piscine - jeux d'eau - activités manuelles et sportives

Du 20 au 24 août : mini-camp à Mallemort - préparation du spectacle super-show le 24 à 17h30 à la salle Malacrida

Pour les 11-15 ans

Du 4 au 27 juillet - Nature et Découvertes

Du 4 au 6 juillet : jeu des défis - piscine – création de blog – dodge ball

Du 9 au 13 juillet : mini-camp à la Roque d'Anthéron (canoë, piscine, création de tam-tam…) ou création de bolides électriques - stage d'équitation

Du 16 au 20 juillet : stage MAO - arts graphiques (tags et graffitis) - baptême de plongée

Du 23 au 27 juillet : mini-camp à Istres (voile, joutes, piscine…) ou stage d'escrime - expériences scientifiques

Du 30 juillet au 24 août - A'out of Pélissanne

Du 30 juillet au 3 août : balades à vélo - mini-camp à Istres - initiation voile

Du 6 au 10 août : stage d'équitation - accro branches - journée piscine

Du 13 au 17 août : stage d'escrime - ping-pong, baby-foot, billard, piscine

Du 20 au 24 août : randonnée au sentier botanique - mini-camp à la Roque d'Anthéron

A noter

- Les centres de loisirs fonctionnent cet été du 4 juillet au 28 août 2007. Ils seront ensuite fermés jusqu'au 3 septembre pour permettre le rangement des locaux et la préparation des programmes de la rentrée scolaire.
- Les inscriptions au centre de loisirs se font pour 5 jours minimum chaque semaine.
- Un spectacle d'enfants sera proposé le 27 juillet et le 24 août pour clore le centre de loisirs.

jeunesse

Rentrée scolaire 2007/2008

Les inscriptions à la cantine, aux centres de loisirs, au périscolaire, à la garderie et à l'aide aux devoirs s'effectuent auprès du service Education et Jeunesse, 26 avenue Frédéric Mistral, ouvert tout l'été.

Rentrée des classes : mardi 4 septembre 2007

Dictionnaires

En juin dernier, comme chaque année, le maire de Pélissanne a offert un dictionnaire à chaque élève de CM2 qui entrera en 6ème à la rentrée prochaine. Cet ouvrage le suivra et l'aidera dans son parcours de collégien.

Transport

Ligne 52 - RDT 13 sur Pélissanne

Nouveauté

Afin de simplifier le fonctionnement de la billettique, le conseil général confectionne cette année une nouvelle carte pour chaque élève inscrit. Elle comporte un contrat scolaire valable du 4 septembre 2007 au 2 juillet 2008. Il est demandé, lors des inscriptions, de récupérer et d'envoyer les étuis et les anciennes cartes. Les étuis seront réutilisés et les cartes recyclées. Les dossiers doivent être retirés auprès de la mairie du domicile de l'élève où un guide de transports vous sera remis.

Frais d'inscription 2007/2008

- 10 €, pour tout dossier boursier ou non, jusqu'au 30 septembre 2007
- 30 € du 1er octobre 2007 au 31 décembre 2008

Bénéficient de l'aide aux transports scolaires les élèves, de la maternelle au baccalauréat, effectuant un trajet scolaire de la compétence du département (hors périmètre urbain notamment Marseille / Marseille) et fréquentant un établissement public ou privé sous contrat du second degré dans les Bouches-du-Rhône.

Les élèves doivent également parcourir plus de 3 km entre leur domicile et l'établissement scolaire et effectuer au moins un aller-retour par jour. Les internes doivent, quant à eux, parcourir plus de 10 km et effectuer un aller-retour par semaine.

Inscription auprès de la mairie

Renseignements

Service Transport de la mairie : 04 90 55 11 52

Service Transports Scolaires du conseil général : 0 820 420 113

L'olivier au rythme des saisons

L'association des Oléiculteurs Pélissannais et environs accompagne ses adhérents au rythme des saisons et en fonction des stades de la végétation de l'olivier, pour parfaire leurs travaux.

Après la récolte, l'hiver est une période de repos pour la nature mais également pour les oléiculteurs. La campagne 2006 a été assez bonne, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'huile, douce et parfumée, comme en témoignent les récompenses obtenues par le Moulin de Pélissanne, au concours général du salon de l'agriculture à Paris.

En mars et avril, c'est l'heure de la taille de l'olivier. Deux réunions ont permis aux adhérents de s'initier ou de se perfectionner à la technique de la taille.

Fin mars, l'association a inauguré un cycle de réunions techniques, sur le terrain, avec un technicien spécialisé de la coopérative agricole Provence Languedoc. Cette 1ère réunion a été riche d'enseignements et d'astuces qui facilitent les travaux dans l'oliveraie.

Au programme du mois de mai : démonstration de greffe, détente autour d'un aïoli et une nouvelle réunion technique après la floraison des oliviers pour envisager la lutte contre les parasites.

En septembre : bilan des conseils donnés et des techniques de lutte.

L'association adresse une mention particulière à Claude et Sylvette Conand-Jaubert qui accueillent ces manifestations dans leur oliveraie.

Après la taille d'un olivier

Un peu de provençal

L'association Lou Roudelet dis Escoulan propose à ses adhérents des cours de provençal mais également des cours de cuisine provençale et des sorties. Pour l'heure, petit texte en provençal :

"Urousamen, rèsto encaro à Pelissano de gènt qu'an pas óublida lou parla de sis àvi. N'i'a pas de mouloun, de segur, que charron prouvençau pèr carriero, mai n'i'a. N'i'a forço qu'aujon pas parla, mai coumprenon ço que se di. Tout acò moustra que la lengo es pas morto e que soubro encaro quaucarèn de sauva. La lengo es un tros impourtant de noste patrimòni. Sarié pecat de laissa disparèisse aquèu testimòni dòu passa. Sarié pecat tambèn de pas assaja de reviscoula aquéu parla, de n'en pas faire uno lengo mouderno capable d'esprimi la vido de vuei.

I'a, de mai, à Pelissano de nouvèu vengu, "d'estrangié" coume se di. Aquelo apelacioun, en Prouvenço, es pas pejourativo, vòu dire simplamen que soun pas dòu païs. Soun li benvengu. D'ùni demandon qu'à s'integra dins la vido dóu vilage, assajon de tèisse de liame 'mé li Pelissanen, de participa à la vido dis assouciacioun. Es segur, que l'aprendissage dóu parla de la terro nostro li pòu ajuda, tambèn, à se senti mai Prouvençau. Neissèn pas Prouvençau, lou venèn en bagnant dins la culturo nostro.

"Lou Roudelet dis Escoulan Pelissanen" ourganiso despuei d'annado e d'annado, un cours de Prouvençau, d'ativeta de cousino, de sourtido culturalo. Tout acò pòu ajuda d'ùni que sabon deja parla à se perfeciouna, d'àutri à retrouba sa lenga un pau ensebelido dins lou founs de sa memòri, d'àutri, fin finalo, à counquista un parla que n'en fara de Prouvençau autenti."

Les cours de langue provençale, tous niveaux, se déroulent le vendredi, à la salle de la Petite Brûlière, de 16h à 17h30 et / ou de 17h30 à 18h30
Tél. : 04 90 55 19 66

Musique et Culture

L'association Musique et Culture a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine du Château de La Barben, du Pays Salonais et des hommes illustres qui y ont vécu. Côté projets, une pièce théâtrale en deux actes et trois chorégraphies seront créées sur le thème : "Passation du comté de Provence au royaume de France". Un manuscrit illustré est également à l'étude.

Bilan positif pour le corso

Après les deux traditionnelles sorties des chars du corso en avril dernier, l'heure est aujourd'hui au bilan sans oublier la préparation de la saison prochaine.

L'année 2006/2007 du 57ème corso a été un très bon cru. Le président Gérard Daunois et toute son équipe sont très satisfaits de cette nouvelle édition. La venue de nouvelles fleuristes et créponneuses a été très appréciée ainsi que la motivation des parents à costumer leurs enfants pour le défilé. L'association remercie également le service municipal Education et Jeunesse pour sa vivante participation.

Un corso actif

L'association du corso est une grande famille dans laquelle de nouveaux membres sont toujours les bienvenus. Elle a besoin de toutes les personnes souhaitant se distraire en fabriquant des fleurs, en posant du papier crépon, en soudant, en construisant (…). Tous les bricoleurs et bricoleuses, artistes ou autres seront accueillis avec joie.
Le corso, c'est aussi la soirée de l'élection de Miss Pélissanne, rondement menée cette année par la vice-présidente Sylvie Gallimard et Ingrid Papa, avec la participation de plusieurs associations pélissannaises. Huit jeunes filles sur seize ont été retenues lors d'un casting. Les trois élues ; Marina, Coraline et Mélissa ; représentent la ville de Pélissanne toute l'année, durant diverses manifestations.

Prochains rendez-vous

La 58ème édition se préparera dès la rentrée scolaire de septembre : rendez-vous est donc donné à Pélissanne Boulègue, la journée des associations de la ville, le 1er septembre 2007 au parc Saint-Martin

Contacts

Hangar : 04 90 55 29 58

Président : Gérard Daunois
04 90 55 10 10

Vice-présidente : Sylvie Gallimard
04 90 55 02 01

Médaillés du 8 mai

Après les cérémonies de commémoration du 8 mai à la Barben puis à Pélissanne, des médailles militaires ont été remises à trois Pélissannais et anciens combattants de la 2ème guerre mondiale et AFN :
- Norbert Tabbo, appelé sous les drapeaux en septembre 1957 en Algérie
- Paul Laugier, appelé dès 1938
- Georges Calvet, engagé volontaire en 1941, qui participa notamment au débarquement en Normandie

Yvan Dellerm a quant à lui été promu Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole pour son engagement dans le mutualisme et la coopération agricole depuis 60 ans.

Redynamiser le Souvenir Français

Cette année, le Souvenir Français a 120 ans. C'est la plus ancienne des associations patriotiques en activité : elle a été fondée en 1887 par Xavier Niessen. Distincte des associations d'anciens combattants, elle est ouverte à tous ceux et à toutes celles, de tous âges, français et étrangers, qui désirent honorer la mémoire des morts pour la France.
L'actuel président par intérim du comité de Pélissanne-Lambesc, Hervé Clausse, souhaite mieux faire connaître le rôle et la place du Souvenir Français pour inciter l'adhésion de nouveaux membres afin de rajeunir et de redynamiser cette association.
L'assemblée générale se tiendra le samedi 17 novembre 2007 et sera marquée par la remise du drapeau au nouveau président.

A la recherche de tableaux

L'objectif principal de l'association des Amis de Christiane et Ram Rischmann, dont le siège est à Pélissanne, est de répertorier dans un catalogue photo anonyme les tableaux de Ram Rischmann. Cela permettra son inscription au Bénézit l'an prochain, année du centenaire de sa naissance. Toute personne qui possède un tableau serait donc bien accueillie et pourrait devenir membre de l'association.
Contact téléphonique : 06 60 32 95 91 / 04 74 84 40 67 / 04 90 55 17 36

40 ans

Le 12 mai dernier, le Pélissanne Athlétic Club (PAC) a fêté ses 40 ans de présence sur la commune. Au fil du temps, cette association a su se développer et conquérir de nouveaux adeptes des arts martiaux, mais aussi de la gymnastique, du stretching et de la musculation.

Tout commence en 1966 où une section judo est créée, dans les locaux actuels mais beaucoup plus modestes en taille et en équipement. Cette saison-là, une trentaine de passionnés pratiquent leur discipline sous la houlette de Jacky Boisseau, le père de l'actuel directeur sportif. Quelques années plus tard, d'autres arts martiaux sont enseignés, comme le karaté et l'aïkido, mais aussi de la gymnastique d'entretien. Et 40 ans après, le club regroupe 480 membres et a réussi à former 92 ceintures noires de judo, 12 de karaté et 6 de yoseikan budo. Le conseil d'administration s'est également développé et 4 emplois ont été pérennisés. Même si les activités arts martiaux sont le fleuron du club, avec des judokas qui sont ou qui ont été internationaux ou élèves en filière sport études, les activités telles que la gymnastique d'entretien, le stretching, la musculation ou la gymnastique douce, remportent un franc succès.

Cette réussite est l'œuvre de nombreuses personnes qui se sont investies. Aujourd'hui, un nouvel élan s'est présenté avec l'arrivée de l'actuelle présidente : Rose Marie Sergent. Et l'encadrement fait confiance à la filière interne en employant notamment des professeurs qui ont débuté leur pratique sportive au sein même du club.

Pour fêter ce dynamisme, 450 adhérents actuels et anciens se sont réunis le 12 mai pour assister notamment à des démonstrations des différentes sections, en présence du maire et de Maître Hiroo Mochizuki, un des plus hauts gradés au monde en arts martiaux (21 Dans sur ses différentes ceintures noires en karaté, judo, yoseikan budo et iaido).

Services aux personnes

- La Clé des Ages propose des services de maintien à domicile auprès des familles et des personnes âgées : aide et soins infirmiers à domicile, portage de repas. Elle intervient dans de nombreuses communes du département.

Renseignements : 4 bd Gambetta
Tél. : 04 90 55 13 46
Email : la-cle-des-ages@wanadoo.fr
Site Internet : www.la-cle-des-ages.com

- Pour payer moins d'impôts et bénéficier de plus de confort à domicile, n'hésitez pas à contacter l'association Aide à Domicile situé au ***4 bd Gambetta***

Tél. : 04 90 55 13 46
Site Internet : association-aide-a-domicile.com

Donner son sang

Tout au long de l'année, l'association des donneurs de sang de Pélissanne organise de nombreuses collectes de sang à la salle Malacrida.

Voici les prochaines dates :

- Jeudi 19 juillet de 7h30 à 12h30
- Vendredi 20 juillet de 15h à 19h30
- Lundi 8 octobre de 7h30 à 12h30
- Mardi 9 octobre de 15h à 19h30
- Vendredi 21 et samedi 22 décembre de 7h30 à 12h30

Au rythme des claquettes

L'association Tap and Jazz Pélissanne a pour objet de :

- faire découvrir les claquettes par le biais de cours et de stages
- d'apporter aux danseurs et danseuses une formation à la scène à travers la création des comédies musicales
- préparer au métier de la scène en recevant des compagnies professionnelles et en organisant divers spectacles.

Présidente : Gaëlle Colonna - Trésorière : Delphine Allegrini - Professeur : Michèle Added

Renseignement au 06 19 10 47 24
ou 06 66 98 83 43

C'est le pied

Parce que les personnes de plus de 65 ans sont concernées par les chutes, des ateliers de prévention sont organisés à la maison de retraite du Clos Saint-Martin. Une activité qui rencontre du succès auprès des résidents.

La résidence du Clos Saint-Martin, dirigée par Elisabeth Tardieu, en partenariat avec le Comité départemental d'entraînement physique monde moderne (CDEPMM) Sports Pour Tous, présidée par Jocelyne Bonnet, a mis en place un Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED). Ainsi, chaque jeudi, 12 séances, d'1h à 1h30, sont proposées aux résidents de la maison de retraite. L'animatrice fédérale, Martine Motschviller, habilitée "PIED", encadre ces ateliers autour de plusieurs thématiques :

- amélioration de l'équilibre et de la force des jambes
- amélioration du sentiment de confiance à l'égard des chutes
- aide au maintien d'une bonne santé osseuse
- maintien d'une pratique régulière d'activités physiques.

Renseignements
CDEPMM Sports Pour Tous des Bouches du Rhône - Fabrice Michel - Tél. : 06 03 72 49 60 ou 04 91 55 28 98 - Email : epmm13@wanadoo.fr - Site Internet : www.sportspour-tous.org - Adresse : La petite Bruilière, rue Louis Blanc 13 330 Pélissanne

Course gagnante

Créé il y a 8 ans, le Pélican Athlétisme connaît un véritable succès auprès de ses adhérents qui optent pour un sport loisirs ou s'investissent dans les compétitions.

En terme d'accueil des athlètes en école d'athlétisme (5 à 11 ans), le Pélican Athlétisme est classé parmi les vingt meilleurs clubs français et second club de Provence derrière l'Olympique de Marseille. Aujourd'hui, le club regroupe 145 licenciés âgés de 5 à 19 ans.

Le club s'illustre également au plus haut niveau français avec notamment deux athlètes finalistes des derniers championnats de France : Justine Leveau et Justine Franchina, toutes les deux 5èmes des championnats de France Juniors d'athlétisme, respectivement au poids et à la longueur.

La vocation de l'association est également d'offrir aux plus jeunes Pélissannais (5 à 15 ans) une approche éducative et ludique d'un sport dont les valeurs et les qualités développées peuvent être réinvesties dans le quotidien : considération des autres, respect des règles, apprentissage de la vie en groupe, connaissance et dépassement de soi, développement de la motricité de base, développement des qualités physiques, concentration… Tout au long de l'année, les entraînements sur le stade d'athlétisme ou dans la colline conduisent les jeunes athlètes vers des épreuves d'animation ou des compétitions, collectives. Ceux qui le souhaitent peuvent ensuite se confronter aux autres clubs de Provence.

Renseignements au 04 90 55 09 63 ou 06 11 91 96 66.

En flèche

Le 1er juillet dernier, la Compagnie d'Arc de Pélissanne a organisé le championnat de ligue de Provence de tir à l'arc sur le Stade Méloir Ortin. L'occasion de mieux faire connaître le tir à l'arc aux Pélissannais.

Cette compétition, également inscrite au calendrier des épreuves sélectives pour le championnat de France, a réuni près de 150 archers venant des départements 04, 05, 13 et 84. Ils ont tiré sur des blasons de 122 cm de diamètre placés à 50 mètres, au cours de deux manches de 6 fois 6 flèches. Une partie des gradins est restée ouverte pour accueillir les spectateurs en toute sécurité.

Renseignements
E-mail : arc.pelissanne@laposte.net
Site Internet : www.arc.pelissanne.free.fr

Chasse et nature

Dans un souci de sauvegarde des collines, de sécurité et de développement de la faune et de la flore, l'association des chasseurs et propriétaires terriens de Pélissanne met régulièrement en place diverses actions.

Les quelque 150 adhérents de la société de chasse évoluent sur 950 hectares de terrains communaux et privés. En 2006, après l'incendie qui a touché la commune, l'association a créé 8 hectares de terre avec l'aide financière des collectivités et de la fédération de chasse des Bouches-du-Rhône. Ces terres ont été nettoyées et ensemencées et font office de zone tampon en cas de nouvel incendie.

Et cette année, avec la collaboration de l'ONF, le Vallon Long a été débroussaillé.

Rappelons que les chemins sont interdits aux engins motorisés.

En forme

L'association Objectif Forme propose des cours variés, encadrés par une équipe de 3 professeurs diplômés : marche rapide, Low Impact Aérobic (LIA), gymnastique, stretching, randonnée… Elle a également proposé deux stages, ouverts à tous, en partenariat avec la fédération française d'entraînement physique monde moderne - Sports Pour Tous qui siège à Pélissanne. Encadrés par Jean-Marc Sparta, ces cours de hip-hop, step oriental et LIA ont connu un grand succès. De plus, l'association a proposé une soirée dansante à ses adhérents début mai. Sans oublier sa participation, pour la 1ère fois au challenge Nature en Famille en juin dans les Gorges du Tarn, où 60 équipes de 3 personnes, venues de toute la France, ont partagé des moments privilégiés au cours des épreuves sportives : vélo, course à pieds, canoë, tyrolienne…

Minimômes

L'association "Mini Mômes 2000" a accueilli cette année des enfants de 3 à 12 ans pour des cours de gym récréative pour les plus petits et des cours de hip-hop pour les plus grands. Ces cours sont encadrés par une animatrice diplômée, Sabrina Gallet. Le 20 juin dernier, à l'occasion du goûter de fin d'année, les enfants ont présenté leurs talents et ont ensuite assisté à une démonstration de hip-hop présentée par une équipe d'adultes. S'en est suivi un mini-spectacle surprise.

Du nouveau

Pour la saison prochaine, l'association ouvre une nouvelle section avec l'aide de la fédération française d'entraînement physique monde moderne - Sports Pour Tous. Cette section proposera une initiation au VTT et VTC à une dizaine d'enfants âgés de 6 à 12 ans, chaque mercredi matin.

Renseignements auprès de Maryline Jourdan au 06 72 70 64 40

Foulées

Trois coureurs des Foulées Pélissannaises, Martine Léger, Christine et Franck Favereau, ont participé au marathon de Dublin. Bravo à tous les trois !

L'association organise trois courses le dimanche 16 septembre prochain :

- Départ à 9h15 pour le parcours de 21,2 km
- Départ à 9h25 pour le 3 km des enfants nés de 1993 à 1997 (gratuit)
- Départ à 9h30 pour la course de 10 km

Tarifs adultes : 9€ à l'avance et 11€ le jour de la course.

Renseignements au 06 10 96 44 09 ou 04 90 55 01 26

la ville en images

Avril

Fête foraine : du 31 mars au 9 avril

Défilés du corso :
les 1er et 8 avril (Corso Fleuri)

Tuning : le 29 avril (comité des fêtes)

Journée des déportés : le 29 avril

Mai

Exposition de vieux cylindrés : le 8 mai (comité des fêtes)

Rencontre d'auteurs pour la jeunesse : du 10 au 12 mai (bibliothèque municipale)

Transhumance, floralies et foire artisanale : le 17 mai (comité des fêtes)

Juin

Photo : Jean-Noël Lanthiez / Agglopole Provence

Concert de Pierre Gueyrard :
le 3 juin (bibliothèque municipale)

Spectacle de fin d'année de l'école les Enjouvènes : 5 juin

Journée nationale des morts en Indochine : le 8 juin

Semaine intercommunale du livre :
du 26 mai au 10 juin (bibliothèque municipale)

Vide grenier : le 10 juin (comité des fêtes)

Tout savoir sur le permis de construire

Brèves pratiques

Se rendre au cimetière

Chaque 1er mardi du mois, à 10h30, la mairie met à la disposition des personnes âgées sans moyen de locomotion un mini-bus pour les conduire jusqu'au cimetière du Haut Taulet. Le chauffeur s'arrête à 10h30 aux arènes puis à la station de bus devant la Poste.

Votre mairie

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tél. : 04 90 55 11 52 - Fax : 04 90 55 00 85
Email : maire@ville-pelissanne.fr
Site Internet : www.ville-pelissanne.fr

Problème de distribution ?

Si vous ne recevez pas les documents imprimés par la mairie (magazine municipal Péli Info, agenda de poche…), n'hésitez pas à le signaler au service communication de la mairie. Tél. : 04 90 55 11 52
Email : communication@ville-pelissanne.fr

La CAF sur le net

Pour simplifier la vie et gagner du temps, la Caisse d'allocations familiales (CAF) propose des services d'information spécifiques pour aider les allocataires dans leurs démarches. En appelant le 0 820 25 25 25 (0,118 €/mn) ou en consultant le site Internet www.caf.fr, chacun peut connaître les revenus à déclarer, trouver toutes les informations (conditions, montants, démarches) sur les prestations qui dépendent de ses revenus. Ces services sont accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Horaires du service urbanisme

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h

Le service urbanisme de la ville assure l'instruction des dossiers d'autorisation des droits du sol comme la déclaration de travaux, le permis de construire ou de démolir… Chaque dossier est analysé au regard du code de l'urbanisme, du Plan d'occupation des sols (POS) et du Plan de prévention des risques inondations. Zoom sur les étapes de l'instruction des permis de construire.

Le Permis de construire (PC) est obligatoire pour toute construction initiale et peut être exigé pour des travaux exécutés sur des constructions existantes. Dans tous les cas, c'est un acte préalable à tout commencement de travaux. Ainsi sont soumis à PC : toute construction nouvelle quelqu'en soit sa surface, les constructions dont la Surface hors œuvre brute (SHOB) est supérieure à 20m², les extensions et surélévations (SHOB supérieure à 20m²), les changements de destination des locaux…

Le document d'urbanisme applicable actuellement, et ce jusqu'à l'approbation du PLU, est le Plan d'occupation des sols (POS) approuvé le 14 avril 1997, modifié notamment le 20 mai 1999.

Les différentes étapes

1. Retirer un formulaire de permis de construire auprès de la mairie

2. Constituer le dossier avec les pièces obligatoires :
- plan de situation du terrain, à échelle 1/5000 ou 1/25000, pour localiser le terrain dans la commune
- plan cadastral faisant apparaître l'orientation et les voies de desserte, qui peut être demandé au service urbanisme
- plan de masse de la construction, cotés en 3 dimensions (hauteur, longueur, largeur), à une échelle entre 1/50 et 1/200e, et faisant apparaître :
  - l'orientation
  - l'implantation de la construction, sa hauteur et son emprise au sol, ainsi que les distances constructions/limites séparatives. Quand il existe plusieurs bâtiments, les numéroter
  - les descriptions du relief avant et après les travaux ainsi que les plantations existantes à maintenir, à supprimer ou à créer
  - le cas échéant, l'implantation des clôtures existantes ou projetées
  - la localisation schématique des équipements privés : voies internes, aires de stationnement, accès aux voies de desserte, réseau d'eau potable, réseau d'eaux usées et pluviales, réseau d'électricité…
  - la localisation schématique des équipements publics existants : voirie, accès, eau, assainissement, électricité, gaz. A défaut d'équipements publics existants, indiquer les équipements privés prévus (alimentation en eau, assainissement)
- plans de façades du ou des bâtiments, à échelle 1/50e ou 1/100e avec indication des matériaux apparents et des couleurs, mais aussi le dessin des clôtures envisagées (hauteur, longueur, largeur, et matériaux utilisés)
- plans de coupe faisant apparaître le terrain naturel
- deux photos au minimum pour visualiser l'implantation du projet dans son environnement proche et éloigné, et reporter les angles de vue sur le plan de masse
- document graphique représentant la future construction sur une photo montrant le terrain et son environnement
- notice descriptive qui permet de décrire le paysage et l'environnement existants

D'autres pièces complémentaires peuvent être exigées dans certains cas (projet dans un lotissement, démolitions prévues, le demandeur n'est pas le propriétaire du terrain…).

3. Déposer le dossier complet en mairie au service urbanisme en 5 exemplaires

4. Instruction
- dépôt : le service instructeur vous envoie un dépôt attestant de l'enregistrement du dossier et affecte un numéro au dossier
- demande de pièces complémentaires : notifiée par recommandé avec avis de réception, elle suspend les délais d'instruction. Vous avez deux mois pour fournir les pièces manquantes.
- notification de délais : 15 jours après le dépôt du dossier ou après le dépôt des pièces complémentaires, le service instructeur vous notifie, par lettre recommandée avec accusé de réception, des délais d'instruction. Ce délai peut varier de 3 à 5 mois en fonction des services à consulter au regard de l'emplacement de votre terrain et de la nature du projet
- décision : elle est notifiée au plus tard à la date d'échéance mentionnée sur votre notification de délai. Un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande vous est transmis ou est à réceptionner en mairie. Lorsque les travaux sont autorisés, il vous sera joint l'arrêté, le dossier de demande, une déclaration d'ouverture de chantier et une déclaration d'achèvement de travaux. Ces deux derniers documents devront être impérativement renvoyés à la mairie dès l'ouverture et l'achèvement du chantier

5. Affichage de la décision : en mairie pendant un délai de 2 mois, et sur le terrain réalisé par le bénéficiaire dès la notification de la décision et pendant toute la durée du chantier

6. Déclaration d'ouverture de chantier en mairie dès le début des travaux

7. Déclaration d'achèvement des travaux : elle doit être obligatoirement déposée en mairie dans les 30 jours de l'achèvement des travaux. Elle permet à l'autorité administrative de vérifier la conformité des travaux avec le permis de construire et, si tel est le cas, de délivrer le certificat de conformité

A noter : Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 2 ans à compter de la date de décision ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à un an - Si le projet pour une construction à usage d'habitation fait plus de 170m² de Surface hors œuvre nette (SHON), il est obligatoire de recourir à un architecte.

Une réforme des autorisations d'urbanisme entrera en vigueur le 1er octobre 2007. Les procédures actuelles seront donc modifiées.

Ils sont nés

RIBEIRO DA SILVA Angélina 29/09/2006
BONO Alexandre 14/02/2007
ROUVREAU Périne 16/02/2007
HERMITTE Floriane 20/02/2007
DADET Roméo 26/02/2007
AMGHAR Mohamed 28/02/2007
CAMBOU Jean 01/03/2007
BENAZECH Clément 02/03/2007
GOLÉ David 08/03/2007
TAUREL Lilou 13/03/2007
GUYOT Maxime 15/03/2007
GRIFFE Clara 25/03/2007
DEM Lisa 28/03/2007
MEOULE Antonin 28/03/2007
PAPA Vincenzo 31/03/2007
MAILLOT Eliséa 05/04/2007
CAPIEN Maël 05/04/2007
GUENNEC Guénhaël 11/04/2007
GENOT Sasha 23/04/2007
GABORIAU Nathan 27/04/2007
TIRAN Emilie 28/04/2007
JAY Laura 02/05/2007
DOMAS Adrien 04/05/2007
GARGUILO Mary-Loo 07/05/2007
CHAFFARD - - BICHERON Eryne 15/05/2007
SAGUET Alice 18/05/2007
CLERGET Arthur 20/05/2007
PETTENATI Lorenzo 21/05/2007
BAUDOING Louna 23/05/2007
BAUDOING Timéo 23/05/2007

Ils s'aiment

ARACIL Christelle et AMRI Maher 24/02/2007
CRISTOL Carole et BAVOIL Christophe 24/03/2007
MARCILLAUD Sandra et MASSETEAU Nicolas 31/03/2007
WINCZURA Isabelle et BAGAGLIO Stéphane 14/04/2007
DELORME Fanny et CASTELLVI Denis 28/04/2007
QUERREC Nevena et LATIL Eric 28/04/2007
AKYÜZ Tacettin et DUZENLI Sema 05/05/2007
ALLOUCH Leïla et BOUYSS Ahmed 05/05/2007
GARNIER Sophie et PUGLISI Maxime 05/05/2007
PLOTON Cécile et PICQUART Stéphane 18/05/2007
COMETTO Marie et ALVES Jérémie 19/05/2007
LOPEZ Carole et SUCETTI Olivier 02/06/2007

Ils nous ont quittés

CARLOTTI Dominique 09/03/2007
CHANÉAC Marie épouse PAYAN 14/03/2007
TOULOUZAN Raymonde veuve RICARD 14/03/2007
BARRIELLE André 22/03/2007
JANSELIN André 22/03/2007
COSTANZO Sauveur 22/03/2007
PERRIN Julien 31/03/2007
BARBERAN Y ALCOBER Victor 03/04/2007
MASSON Ginette veuve COLLU 08/04/2007
BARROU Jean 23/04/2007
CARLI Jeanne épouse PELISSIER 01/05/2007
ARMADA Angelès veuve MUNOZ 01/05/2007
LIROLA Yves 21/05/2007
CROSSLAND Yvonne épouse DUBOST 22/05/2007
LECLERC Jeanne veuve ALLEGRE 22/05/2007

Chez Caroline
Préparation de plats cuisinés "faits maison"

Livraison gratuite à domicile
Tél. 04 90 58 49 12 - Port. 06 61 45 57 22
www.chez-caroline.com
chez-caroline@neuf.fr

Parole à l'opposition

Les textes fournis sont rédigés et tapés par les groupes d'opposition

Texte non communiqué

Groupe Erik Bonnaud, Elina Fabre et Elisabeth Maldiney

ET LA BASTIDE DE MIREILLE ?

Le projet d'aménagement de la bastide de Mireille Arnaud illustre bien les conséquences désastreuses de six années d'absence de politique en matière d'urbanisme et d'habitat. La commune vient en effet d'acquérir ce magnifique parc boisé, d'un hectare environ, situé en plein centre. Cette acquisition s'est faite par le biais d'un organisme public régional, l'Etablissement public foncier de Provence-Alpes Côte d'Azur (E.P.F.). Ce programme d'aménagement comportera très certainement des logements sociaux alors qu'à l'origine, ce n'était ni une volonté municipale, ni une obligation. Si, dans le cadre d'un projet cohérent et d'une politique globale, la commune avait acquis cet ensemble avec ses fonds propres et des subventions territoriales, elle aurait gardé la totale maîtrise de son aménagement et de sa destination. Ce n'est hélas plus le cas. Dans l'urgence, l'acquisition a dû se faire par le biais d'un organisme de portage financier, l'Etablissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur (E.P.F.) dont la mission est d'intervenir pour le compte des communes à condition que les biens acquis soient aménagés pour produire une part significative de logements sociaux.

Faire intervenir cet organisme pour préempter la friche de la CAAP, vu les possibilités qu'offrait ce site en matière d'aménagement urbain et vu son prix exceptionnellement bas aurait été beaucoup plus approprié.

Groupe Guy Constant et Dominique Doré-Aimone

pour Prendre et Défendre le Parti de Pélissanne

GROUPE PASSIONNEMENT PELISSANNE

L'ELECTION DE NICOLAS SARKOZY: 6ème Président de la 5ème République !

Nous tenons à saluer l'élan civique particulièrement franc lors des Elections Présidentielles : A Pélissanne notre participation s'élève à 85,56% Enfin les électeurs ont voté pour un programme ! Enfin ils ont voté pour un homme, autour de valeurs communes : le travail, la morale, la nation, la fraternité! Pour les collectivités territoriales, un des objectifs de son programme concerne la maîtrise des finances publiques avec un contrat de stabilité interne. En échange, les mairies seront plus libres dans la mise en œuvre des compétences qui leur sont confiées.

	N. SARKOZY	S. ROYAL
RESULTAT NATIONAL	53,06%	46,94%
RESULTAT DE PELISSANNE :	63,25%	36,74%

Tous les membres de Passionnément Pélissanne et leurs sympathisants se félicitent de cette élection. Souhaitons que Nicolas SARKOZY puisse mener à bien tous ses projets avec une majorité parlementaire, Il nous apparaît intéressant de souligner l'esprit de rassemblement et d'équilibre dont il fait preuve. Car "la victoire ce n'est pas la revanche, c'est l'ouverture! " Il s'est engagé comme personne n'a su le faire, il y aura des actes, il y aura des résultats.

Groupe Sylvie Jouve et Daniel Canova

Parole au groupe majoritaire

Rencontre avec l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme…

Comment la municipalité voit-elle la construction à Pélissanne, dans les années à venir ?

Les réalisations en cours ou à venir sont définies suivant un programme étudié et concerté par la majorité municipale. Ce programme privilégie en particulier les constructions en milieu urbain pour être en harmonie avec les orientations du futur PLU (plan local d'urbanisme) ; le ralentissement des créations de lotissements périphériques qui risquent, à terme, de transformer Pélissanne en cité dortoir ; la mixité des logements pour promouvoir le plus possible l'accession à la propriété ou la location de logements neufs aux jeunes Pélissannais et aux ménages à revenus limités ; la conservation d'un aspect "village" dans toutes les réalisations (couverture, façades, environnements…).

Pouvez-vous nous éclairer sur l'ensemble immobilier "La Résidence Poncet" ?

Le permis de construire a été revu à plusieurs reprises, jusqu'à le rendre acceptable pour la sécurité, les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France, les possibilités de parking, l'aménagement des espaces publics (rue, trottoir).

Monsieur le Maire a imposé la réalisation d'un trottoir côté immeuble, aménagement indispensable pour la sécurité des piétons, et c'est volontairement qu'il est prévu que la largeur de chaussée devant l'immeuble soit réduite pour contraindre les usagers à une moindre vitesse.

Ce dossier, comme les autres d'ailleurs, a reçu tous les accords nécessaires (pompiers, DDE, Architectes des Bâtiments de France…) pour la réalisation de l'ouvrage, l'implantation de la grue et l'aspect final de l'immeuble.

Pour la résidence Poncet, comme d'ailleurs pour la cour des Lices, il faut bien entendu faire preuve d'un peu d'imagination, de bon sens et surtout de bonne volonté pour les penser finis et débarrassés de toute trace de chantier.

Que pensez-vous des conteneurs à poubelles de la place Pisavis ?

Ce système de conteneurs enterrés est spécifiquement préconisé pour éliminer les nuisances. En France de nombreux exemples existent à la satisfaction des riverains et en particulier des commerçants.

Pour ce qui concerne Pélissanne, et en particulier la place Pisavis, l'emplacement a été choisi pour qu'il soit accessible par le plus grand nombre d'usagers.

Délégations des élus

Maire

Pascal Montécot

Adjoints

Sylvain Beaume, délégué au personnel communal, aux sapeurs pompiers et aux cimetières
Colette Alla, déléguée aux affaires scolaires, à l'enfance et la jeunesse
Guy Deglin, délégué à la sécurité, aux anciens combattants et aux relations avec la communauté d'agglomération, correspondant défense.
Patricia Arnaud, déléguée aux personnes en difficulté
Marie-Paule Pelletier, déléguée à la culture
Jacky Szule, délégué aux finances, aux affaires sociales (CCAS) et au Point Emploi
Eric Condé, délégué aux sports
Jean Schollhammer, délégué à la voirie et à l'urbanisme

Conseillers municipaux :

Jacques Regnauld, délégué au patrimoine et à la forêt
René Gilbert, délégué à la signalisation, la circulation et l'éclairage public
Léopold Favre, délégué aux seniors et personnes handicapées
Claude Crouzet, délégué à l'animation et la commission éléctorale
Corinne Séry, déléguée à la culture
Odile Pype, déléguée à l'environnement et au cadre de vie
Geneviève Jackowski, déléguée à la vie associative
René Delenclos, délégué à la gestion du cadre de vie et des quartiers
Franck Alen, délégué au tourisme et au développement économique
Katia Gras, déléguée à la vie associative
Hadjira Ferro, déléguée à la gestion de l'école de musique
Bernard Conand, délégué aux relations avec les commerçants et artisans, au développement économique et aux marchés
Opposition : Elina Fabre, Erik Bonnaud, Guy Constant, Elisabeth Philippot-Maldiney, Dominique Doré-Aimone, Daniel Canova, Sylvie Jouve, Céline Niémec

Le Maire répond à vos questions en direct

Chaque 1er mercredi du mois, le maire de Pélissanne répond aux questions et interrogations des administrés, de 18h à 19h, en tenant une permanence téléphonique.

Ce service de permanence, dénommé "M. le maire en direct", est effectif depuis bientôt une année. Il suffit d'appeler le 04 90 55 11 52, et le maire prendra acte de vos suggestions et interrogations.

Dans un même souci de proximité avec les Pélissannaises et Pélissannais, le maire reçoit également les habitants en mairie, sans rendez-vous, chaque mercredi et vendredi de 10h30 à 12h.

De plus, des réunions de quartier sont régulièrement organisées pour permettre aux riverains de rencontrer les élus et des techniciens de la mairie, et de les interroger sur les points qui posent problème dans leur secteur comme les trottoirs, les chicanes, la vitesse, des barrières de sécurité… En fonction de plusieurs critères (financiers, techniques…), la municipalité tente ensuite de répondre au mieux aux attentes de chacun.

agenda

JUILLET

Toro piscine : samedi 7, aux arènes (société taurine)

Défilé aux lampions - Grand feu d'artifice - Soirée mousse - Bal populaire : vendredi 13, dès 21h30, stade de la Prouvenque et parc Roux de Brignoles (Comité des fêtes)

Cuisseaux de taureaux à la broche : vendredi 13 à 20h30, parc Saint Martin (société taurine)

Apéritif républicain : samedi 14 à 12h, place Pisavis

Toro piscine : samedi 21 aux arènes (société taurine)

Pélifestines avec Thierry Garcia (humoriste-animateur), La revue Farlight (cabaret) : samedi 28, parc Roux de Brignoles (Comité des fêtes) - Spectacle gratuit

Toro piscine : samedi 28 aux arènes (société taurine)

AOUT

Toro piscine (vachettes) : samedis 4, 11 et 18, aux arènes (société taurine)

Course de l'avenir (6 manades) : vendredi 24 à 16h30 (Société taurine)

Libération de Pélissanne : mercredi 22, place des Anciens Combattants

Cinéma en plein air "La Doublure" : vendredi 24 à 21h30, parc Roux de Brignoles

Sardinades, moules frites, grand orchestre Richard Gardet et show d'Eve Evangeli : samedi 25 août, parc Roux de Brignoles (Comité des Fêtes)

Rouille sétoise : dimanche 26 à 12h30, parc Saint-Martin (société taurine)

Course de l'avenir / 32ème finale trophée du "Raplaù" : dimanche 26 à 16h30 aux arènes (société taurine)

Course de taureaux jeunes : mardi 28 à 16h30 aux arènes (société taurine)

SEPTEMBRE

Pélissanne Boulègues : samedi 1er, parc Saint-Martin (municipalité)

Fêtes de Pélissanne : du 8 au 10, parc Roux de Brignoles (comité des fêtes) - Super aïoli avec opérette marseillaise le 10 septembre, salle Malacrida

SEPTEMBRE

Course gratuite / Ecole taurine : samedi 15 à 16h aux arènes (société taurine)

Fête de la Saint Maurice : 15 et 16 (Lou Pélican)

Gospel (50 choristes) : samedi 22 à 21h, salle Malacrida (CAP sur Pélisanne)

OCTOBRE

Spectacle Les Chevaliers du Fiel : samedi 6 à 21h, salle Malacrida (Cap sur Pélissanne)

Vide grenier :
dimanche 7, place des Anciens Combattants (Comité des Fêtes)

Foire d'automne :
dimanche 21, rue Carnot (Comité des Fêtes)

Fête Grecque :
vendredi 26, à 19h30,` salle Malacrida

NOVEMBRE

Cérémonie en souvenir du Général de Gaulle :
vendredi 9, place des Anciens Combattants

Commémoration de l'armistice : dimanche 11, place de la Maire

Exposition des artistes et artisans :
du vendredi 16 au dimanche 18, salle Malacrida (Cap sur Pélissanne)

Bourse aux vêtements :
du lundi 19 au samedi 24, salle Malacrida (Foyer Rural)

Cérémonie des Pélicans de Cristal : vendredi 23 (Municipalité)

DECEMBRE

Journée nationale des morts en Algérie :
mercredi 5, place des Anciens Combattants

Téléthon : vendredi 7 et samedi 8

Marché de Noël et foire aux santons :
du vendredi 7 au dimanche 9, parc Roux de Brignoles et salle Peller (Comité des Fêtes)

Réveillon de la Saint-Sylvestre :
lundi 31, salle Malacrida (Comité des Fêtes)

2008

En janvier : La Pastorale - Salon de la truffe et de l'huile d'olive du terroir…

En février : Ronde des Costes - Election de Miss Pélissanne…

MK
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
Rénovation - Carrelage - Piscine

Tél. 04 90 55 40 56
Port. 06 80 90 19 53
E-mail : mksarl@tiscali.fr

SARL Maçonnerie MK
1265 Quartier Pesquier
13330 PELISSANNE

● Toutes distances ● RDV aéroports et gares
● Transports de malades assis ● Tiers Payants
● Voitures Climatisées

Tél. 04 90 55 00 71 – 06 07 47 83 85

SARL COLLU

Projection Enduits de Façades
Peinture Générale
Papiers Peints
Revêtements Muraux

ZAC Les Vigneroles N°2
13330 Pélissanne

Tél. : 04 90 55 00 93
Fax : 04 90 55 35 17

sud bois

● Abattage ● Elagage
● Taille de haies
● Débroussaillement

Tél. 04 90 55 38 10
13330 Pélissanne

DEVIS GRATUIT

C.C.R
CHARPENTES . COUVERTURES
RÉNOVATIONS

267, ROUTE DE LAMBESC - 13330 PÉLISSANNE
PORTABLE : 06 20 58 06 82 . FAX : 04 90 55 12 72

Boucherie
Charcuterie
Laurent
Debernardy

6-8, Place Pisavis - 13330 PELISSANNE
Tél. 04 90 55 01 99

Entreprise de nettoyage

Tél. 04 90 55 08 27 - Port. 06 07 97 89 60
aspiprovence@wanadoo.fr

Matériaux de Construction

"A votre service depuis 1968"

Tél. 04 90 55 04 37
38, allée de Craponne – 13330 PÉLISSANE

Ets HERMITAN & FILS

SARL MECANIQUE - CARROSSERIE
DIMECK J.F. & FILS

Tél. 04 90 55 03 30
06 85 53 69 25
Fax 04 90 55 07 15

1, Av. Gal Leclerc – 13330 PELISSANNE

FOURNITURES AUTO
Guy Santelli

Guy SANTELLI
Cours Victor Hugo
13330 PELISSANNE
✆ 04 90 55 05 66
Fax 04 90 55 45 01

CAFÉ - TABAC
DE LA PLACE
7/7 TOUTE LA JOURNÉE
Salade à partir de 8 €
Viande à partir de 9,50 €
Glacier

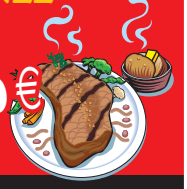

15, Place Pisavis
13330 PELISSANNE
Tel. 04 90 55 02 56

Style Tendance

Ouvert du Mardi au Samedi
9h à 19h

25, allée de Craponne
13330 PELISSANNE

Tél. 04 90 58 38 79

coiffeur stylisé et colorisé

SaniTherm

Tél / Fax : 04 90 55 32 10
Port : 06 75 78 39 61

Géothermie

Solaire

Pompe à chaleur

Sanitaire

Climatisation

Chauffage granulé bois

180, route de Lambesc
13330 PÉLISSANNE
www.sanitherm-geothermie.fr

LE GROUPE DES EAUX DE MARSEILLE PROPOSE

SON ESPACE CLIENTS
SUR INTERNET

www.eauxdemarseille.fr

pour faciliter
la gestion de votre eau :

- CONSOMMATION
- FACTURES
- QUALITÉ DE L'EAU
- PAIEMENT SÉCURISÉ
- SERVICES AUX CLIENTS
- RAPPEL TÉLÉPHONIQUE IMMÉDIAT

LA PASSERELLE
N°Azur 0 810 400 500
LA QUALITÉ, UNE CONQUÊTE DE CHAQUE JOUR
Eaux de Marseille

J.F. MOUTON

Diplômé en Orthopédie
Diplômé en Maintien à Domicile
Docteur en Pharmacie

Matériel Médical pour Hospitalisation à Domicile

56, Rue Carnot - Tél. 04 90 55 04 54 - Fax 04 90 55 32 38

Pour tout savoir sur votre ville, ayez le réflexe Internet...

Site de la mairie de Pélissanne :

www.ville-pelissanne.fr

INFINIM
PROVENCE
Promoteur Constructeur

SALON DE PROVENCE	13
BAGNOLS SUR CÈZE	30
CAVAILLON	84

DÉCOUVREZ
3 PROGRAMMES
D'EXCEPTION

INFINIM PROVENCE

AVEC NOUS
BÉNÉFICIEZ D'UNE
CONSTRUCTION
DE QUALITÉ, CERTIFIÉE

NF LOGEMENT

11 ZA DES VIGNEROLES
13330 PELISSANNE
04 90 55 06 03

LE CRYSTAL

SALON DE PROVENCE - 04 90 55 06 03

Villa Saintes Maries

BAGNOLS SUR CÈZE - 04 66 33 10 10

LES TERRASSES DE SAINT JACQUES

CAVAILLON - 04 90 75 23 23

Fédération Promoteurs Constructeurs

Entreprise certifiée Quali Prom CSTB N°04/007

www.infinim.fr